

Image not found or type unknown



Donation en biens ou en espèces

Par **pepsie**, le **19/08/2013** à **16:11**

Bonjour,

Ma belle-mère âgée de 87 ans désire partager ses biens entre ses deux enfants et son arrière petite fille (héritière à la place de sa mère et de son grand père tous les deux décédés)

Ma belle-mère souhaite que les parts soient identiques.

Les seuls biens à partager sont une maison, des terrains constructibles, un hangar et des terres agricoles.

A t'elle le droit de décider en respectant l'équité de chacun des héritiers des biens qu'elle donne. A savoir, elle veut donner les terrains agricoles et les terrains constructibles à son arrière petite fille. Celle-ci peut elle refuser et que peut elle exiger ??

Merci de votre réponse.

Cordialement

Pepsie